

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA  
FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.**

**États financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

### Table des matières

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1 - Charges opérationnelles	14
Tableau 2 - Charges pour la programmation	15

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de la Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc.

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc. (« l'organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2022, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./LLP*

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)  
Le 20 juin 2022

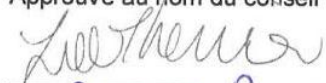
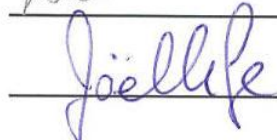
**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.  
État de la situation financière**

Au 31 mars	2022	2021
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	91 157	5 342
Subventions à recevoir et débiteurs	308 767	298 208
Frais payés d'avance	6 601	3 471
	406 525	307 021
<b>Immobilisations (note 3)</b>	41 799	32 526
	448 324	339 547

**Passif et soldes de fonds**

<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et frais courus	82 595	82 949
Subventions et produits reportés	301 957	204 520
	384 552	287 469
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)</b>	4 258	-
<b>Incitatifs relatifs à un bail (note 7)</b>	2 859	3 303
	391 669	290 772
<b>Engagements (note 8)</b>		
<b>Soldes de fonds</b>		
Affectations d'origine interne		
Perfectionnement professionnel	4 475	4 475
Précolaire	4 328	4 328
Immobilisations	37 541	32 526
Non affecté	10 311	7 446
	56 655	48 775
	448 324	339 547

Approuvé au nom du conseil d'administration :

  
 \_\_\_\_\_ administrateur  
  
 \_\_\_\_\_ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE  
INC.  
État de l'évolution des soldes de fonds**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

	<u>Affectations d'origine interne</u>				<b>2022 Total</b>	2021 Total
	<b>Perfectionnement professionnel</b>	<b>Pré-scolaire</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Soldes, au début de l'exercice</b>	<b>4 475</b>	<b>4 328</b>	<b>32 526</b>	<b>7 446</b>	<b>48 775</b>	49 743
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	-	-	(4 172)	12 052	7 880	(968)
<b>Transfert interfonds</b>						
Achat d'immobilisations	-	-	15 574	(15 574)	-	-
Apport reçu			(6,387)	6,387	-	-
<b>Soldes, à la fin de l'exercice</b>	<b>4 475</b>	<b>4 328</b>	<b>37 541</b>	<b>10 311</b>	<b>56 655</b>	48 775

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.  
État des résultats**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Centre Les Cheminots		
Division scolaire franco-manitobaine	<b>89 040</b>	87 182
Frais des parents	<b>120 940</b>	32 311
Gouvernement du Manitoba		
Allocations familiales	<b>9 686</b>	5 316
Subvention salariales	<b>7 707</b>	34 354
Subvention de départ	-	13 950
Emplois d'été Canada	<b>10 163</b>	-
Autres revenus	<b>200</b>	-
Octrois		
Gouvernement du Canada		
Patrimoine canadien	<b>325 080</b>	275 000
Entente Canada/Manitoba	<b>15 000</b>	15 000
Gouvernement du Manitoba		
Enfants en santé	<b>80 700</b>	80 700
Ministère de l'Éducation et de la Formation	<b>140 000</b>	100 268
Ministère de la famille	<b>35 000</b>	15 000
Commission nationale des parents francophones	<b>94 910</b>	14 395
RDÉE	<b>5 000</b>	67 500
Hippi Canada	<b>73 290</b>	-
Ententes interprovinciales	<b>7 000</b>	-
Société Santé en français	<b>86 000</b>	86 200
Autres	<b>56 678</b>	71 674
Produits d'autofinancement		
Autres	<b>1 597</b>	358
Cotisations	<b>7 655</b>	3 240
Droits d'auteurs	<b>3 365</b>	1 021
Intérêts	<b>578</b>	817
Ventes des ressources	<b>193</b>	138
	<b>1 169 782</b>	904 424
<b>Charges</b>		
Charges opérationnelles (tableau 1)	<b>398 427</b>	425 797
Charges pour la programmation (tableau 2)	<b>525 738</b>	306 481
Charges pour Les Cheminots (tableau 3)	<b>237 737</b>	173 114
	<b>1 161 902</b>	905 392
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>7 880</b>	(968)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.  
État des flux de trésorerie**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	7 880	(968)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	6 301	3 614
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 258	-
Incitatifs relatifs à un bail	(444)	(444)
	<u>17 995</u>	<u>2 202</u>
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir et débiteurs	(10 559)	(205 862)
Frais payés d'avance	(3 130)	2 270
Créditeurs et frais courus	(354)	41 609
Subventions et produits reportés	97 437	149 056
	<u>101 389</u>	<u>(10 725)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités et de financement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(15 574)	(11 304)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse pour l'exercice</b>	<b>85 815</b>	<b>(22 029)</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<u>5 342</u>	<u>27 371</u>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<u>91 157</u>	<u>5 342</u>



---

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

---

### 1. Nature de l'organisation

La Fédération des parents de la francophonie manitobaine Inc. (« l'organisation ») (antérieurement appelée la Fédération des parents du Manitoba Inc.) œuvre dans les domaines de la petite et jeune enfance. Elle représente, appuie et conseille les parents et les intervenants en petite et jeune enfance et offre des programmes de francisation et de formation. Le Centre de ressources éducatives à l'enfance (« CRÉE ») et ses mini-centres font partis des services offerts par l'organisation. Le CRÉE constitue un centre de documentation et d'animation; il offre des ressources, des activités et des programmes aux familles et aux regroupements préscolaires et scolaires de langue française au Manitoba. Le centre Les Cheminots est un centre d'apprentissage qui accueille des enfants d'âges préscolaires et scolaires, et qui offre ses programmes et services en favorisant l'épanouissement de la langue et de la culture francophone.

L'organisation est incorporée en vertu des lois du Manitoba comme organisme à but non-lucratif, sans émissions d'actions et est reconnue comme oeuvre de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

#### a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratifs.

#### b) Comptabilité par fonds

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont comptabilisées au fonds non affecté. Ce fonds comprend les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté aux immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations de l'organisation.

Le fonds préscolaire a été établi par le conseil d'administration dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de l'organisation.

Le fonds perfectionnement professionnel a été établi par le conseil d'administration afin de défrayer les charges pour le perfectionnement professionnel du personnel. L'organisation ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

---

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

---

### 2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

#### c) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les contributions.

Les apports affectés tels que les subventions sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés comme apports afférents aux immobilisations et amortis au même taux que l'actif immobilisé.

Les apports non affectés tels que les frais des parents, les droits d'auteurs et les cotisations sont comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque le bien a été transféré à l'acheteur.

#### d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les bases et les taux suivants :

Améliorations locatives	10 % méthode dégressive
Ameublement	10 % méthode dégressive
Équipements - Les Cheminots	10 % méthode dégressive
Ordinateurs	10 % méthode dégressive
Ordinateurs - Hippi	33 % méthode dégressive

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

### 2. Résumé des principales méthodes comptables (suivi)

#### e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé en résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

#### f) Emploi des estimations

La préparation des états financiers, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de produits et de charges imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Immobilisations

	2022			2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	28 006	6 821	21 185	22 850	4 467	18 383
Ameublement	23 696	15 888	7 808	23 696	15 020	8 676
Ordinateurs	4 031	403	3 628	-	-	-
Équipements						
Les Cheminots	6 074	1 154	4 920	6 074	607	5 467
Ordinateurs Hippi	6 387	2 129	4 258	-	-	-
	<b>68 194</b>	<b>21 331</b>	<b>41 799</b>	<b>52 620</b>	<b>20 094</b>	<b>32 526</b>

---

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.  
Notes complémentaires aux états financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

---

**4. Emprunt bancaire**

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 40 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 3,00 % (5.70 % au 31 mars 2022) et est garantie par un contrat de sûreté général. Au 31 mars 2022, la marge de crédit était inutilisée.

**5. Apports reportés afférents aux immobilisations**

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	-	-
Subventions reçues durant l'exercice	<b>6 387</b>	-
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	<b>(2 129)</b>	-
	<b>4 258</b>	-
Solde, à la fin de l'exercice	<b>4 258</b>	-

**6. Incitatifs relatifs à un bail**

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	<b>2022</b>	2021
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	<b>3 303</b>	3 747
Montants amortis dans les résultats	<b>(444)</b>	(444)
	<b>2 859</b>	3 303
Solde, à la fin de l'exercice	<b>2 859</b>	3 303

---

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

---

### 7. Régime de retraite des employés

Depuis le 1 avril 2018, l'organisation offre à ses employés un REER collectif. L'organisation jumelle les versements des employés et présente une charge de 12 689 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 (6 888 \$ en 2021).

### 8. Engagements

L'organisation a signé un bail pour ses locaux en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023 avec une période de renouvellement de 5 ans. Le loyer annuel s'élèvera à 53 400 \$ plus index du coût de la vie de 1,8 % par année.

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de l'organisation l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, l'organisation s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisation subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer l'organisation à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent principalement des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisation assure, dans la mesure du possible, de maintenir son fonds de roulement à un niveau convenable par l'entremise du financement bancaire qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

---

# FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE INC.

## Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

---

### 9. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt sur les taux d'intérêt fixes et flottants de ses instruments financiers. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixes exposent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux d'intérêt flottants l'exposent à un risque de flux de trésorerie.

L'organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt lié à la charge d'intérêt sur sa marge de crédit étant donné qu'elle porte intérêt à un taux d'intérêt flottant. À l'heure actuelle, l'organisation n'a fait aucun retrait sur sa marge de crédit et, par conséquent, le risque est considéré être limité.

### 10. Dépendance économique

L'organisation dépend d'octrois de la Province du Manitoba et du Gouvernement du Canada pour poursuivre son exploitation. La capacité de l'organisation d'offrir des services à ses membres serait compromise si l'un des gouvernements coupait leur financement dans les exercices futurs et si l'organisation ne réussissait pas à obtenir du financement d'un autre bailleur de fonds.

### 11. Incertitude liée à la COVID-19

Les effets de la pandémie sur l'économie et sur les chaînes d'approvisionnement continuent. La durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable actuellement.

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 1 - Charges opérationnelles**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Amortissement	3 625	3 007
Assemblée annuelle	400	-
Autres	4 216	1 639
Comptabilité mensuelle	6 003	4 450
Cotisations et abonnements	966	2 286
Déplacements	989	873
Entretien de bureau	5 762	5 550
Équipement et matériel	6 947	6 483
Formation	123	236
Frais de caisse	467	453
Frais postaux	224	310
Frais professionnels	8 108	6 883
Location d'équipements	2 210	1 268
Loyer et assurances	57 219	56 860
Promotion et publicité	20 483	12 657
Rénovations	484	-
Salaires et bénéfices/contrats	273 829	318 861
Téléphone et Internet	6 372	3 981
	<b>398 427</b>	<b>425 797</b>

---

**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 2 - Charges pour la programmation**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Achats d'équipements et matériaux pour le CRÉE	-	2 211
Programmation aux familles, leadership et formation continue	<b>489 642</b>	272 323
Ressources pour le CRÉE	<b>36 096</b>	31 947
	<b>525 738</b>	306 481

---



**FÉDÉRATION DES PARENTS DE LA FRANCOPHONIE  
MANITOBAINE INC.**

**Tableau 3 - Charges pour Centre Les Cheminots**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	\$	\$
Amortissement	547	607
Assurances	1 070	483
Cotisations et abonnements	210	280
Déplacements	11	197
Entretien de bureau	600	1 742
Équipement et matériel	7 244	2 538
Formation	3 172	474
Frais de caisse	326	93
Frais professionnels	1 437	1 286
Impression, timbres, papeterie	31	1 540
Programmation	2 958	24 678
Promotion et publicité	388	399
Salaires et bénéfices/contrats	218 783	138 204
Téléphone et Internet	960	593
	<b>237 737</b>	<b>173 114</b>